

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

À une séance extraordinaire tenue le 20 avril 2016 à 17 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Caroline Vinet Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier
--	------------------------

SIGNIFICATION

Les membres du conseil ont renoncé à la signification de l'avis de convocation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 186-04-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté comme déposé :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 4- **Règlements**
- 5- **Soumissions**
- 6- **Administration et finances**
- 7- **Sécurité publique**

- 8- Travaux publics et génie**
 - 8.1- Travaux de marquage 2016-2017-2018 – Adjudication
 - 8.2- Travaux de réfection – Pont du chemin des Skieurs – Exposé des correctifs et calendrier de mise en œuvre
- 9- Environnement**
- 10- Urbanisme**
- 11- Vie communautaire**
- 12- Ressources humaines**
- 13- Correspondance**
- 14- Points nouveaux**
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION 187-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRAVAUX DE MARQUAGE

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 18 avril 2016 pour les travaux de marquage 2016-2017-2018;

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
Constructions Genephi Inc. et Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	237 102,13 \$
Entreprises JaLuc inc.	278 354,88 \$
Lingco Sigma inc.	277 356,41 \$
Lignes Maska – 9254-8783 Québec inc.	283 574,05 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 18 avril 2016;

ATTENDU QUE les sommes pour la présente dépense proviennent du budget d'opération 2016 et des budgets à être adoptés pour les années financières 2017 et 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant de 237 102,13 \$ incluant les taxes, présentée par Constructions Genephi inc. & Entreprise T.R.A. (2011) inc., soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser le trésorier à effectuer les transferts budgétaires requis afin que cette dépense soit payable par le budget d'opération 2016.

QUE les coûts soumissionnés pour les années 2017 et 2018 soient prévus aux budgets respectifs.

RÉSOLUTION 188-04-2016
EXPOSÉ DES CORRECTIONS-CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
PONT DU CHEMIN DES SKIEURS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit procéder à la réfection du pont du chemin des Skieurs;

ATTENDU QU'une autorisation doit être obtenue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de pouvoir faire les travaux;

ATTENDU QUE le Centre d'expertise hydrique du Québec a transmis à la Ville l'exposé des correctifs et calendrier de mise en œuvre auxquels la Ville de Saint-Sauveur doit consentir par voie de résolution;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à réaliser l'exposé des correctifs en respectant le calendrier de mise en œuvre suivant afin de rendre conforme son barrage aux normes de sécurité et règles de l'art :

<u>Correctifs</u>	<u>Calendrier de mise en œuvre</u>
Procéder à la reconstruction du déversoir selon les recommandations du consultant.	Avant le 31 décembre 2016
Effectuer les investigations nécessaires pour évaluer la présence d'affouillement en-dessous de la carapace de béton du déversoir et le cas échéant, procéder aux travaux correctifs requis pour assurer le respect des normes minimales de sécurité.	Avant le 31 décembre 2016
Effectuer les investigations ou les études nécessaires pour statuer sur le potentiel de liquéfaction du barrage et le cas échéant, procéder aux travaux correctifs requis pour assurer le respect des normes minimales de sécurité.	Avant le 31 décembre 2016

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à mettre en place les mesures temporaires suivantes en conformité avec les recommandations de l'étude d'évaluation de sécurité :

<u>Mesures temporaires</u>	<u>Calendrier de mise en œuvre / fréquence</u>
Procéder à des relevés du niveau des puits d'observations sur la digue.	Mensuellement en période estivale
Procéder à des relevés du niveau des puits d'observations sur la digue.	Hebdomadaire en période de crue

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 189-04-2016 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE la séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean-François Gauthier
Greffier

Jacques Gariépy
Maire